

Rapport d'activités 2014

MAISON DE L'URBANISME DU HAINAUT



*Espace Environnement
Maison de l'urbanisme du Hainaut*



Information, Conseils, Sensibilisation, Accompagnement, Consultation, Coproduction, Médiation, Concertation, Participation
avec le soutien de



Wallonie



Espace Environnement

Table des matières

I. Structuration de la mission	3
1. Contexte – Les Maisons de l’urbanisme	3
2. Présentation de la Maison de l’urbanisme du Hainaut au sein d’Espace Environnement ASBL.....	3
3. Objectifs	3
4. Territoire d’action.....	3
5. Nos partenaires	4
6. Nos publics-cibles	4
7. L’équipe de travail	5
8. Les personnes-ressources	5
II. Les activités 2014 par axe de travail	6
1. L’information et le conseil.....	6
1. <i>Services fournis</i>	6
2. <i>Outils</i>	7
Bilan 2014	7
1. <i>La permanence téléphonique</i>	7
2. <i>Le centre de documentation</i>	8
3. <i>Les fiches-conseil</i>	9
4. <i>Le site Internet</i>	9
5. <i>La feuille d’information</i>	10
2. L’accompagnement des personnes et des consultations publiques – Le soutien à la consultation et à la concertation.....	10
<i>Une importante demande spécifique traitée en 2014</i>	10
<i>L’accompagnement de l’enquête publique concernant l’actualisation du SDER</i>	10
3. La sensibilisation à la gestion durable du territoire – L’aide à la mise en place de démarches participatives volontaires et pilotes.....	12
<i>Les actions menées en 2014</i>	12
1. <i>La formation d’enseignants du secondaire au module pédagogique « Territoires durables »</i>	12
2. <i>Territoires et Paysages - Semaine d’information et de sensibilisation - Parc naturel des Plaines de l’Escaut</i>	13

3. Des conférences et colloques	13
3.1 « Ville Humaine »	13
3.2 « L'art de la Participation »	13
3.3 « Paysages Blessés »	14
3.4 Atelier « Comment maintenir et renforcer l'attractivité résidentielle des centres-villes »	14
4. Éducation – Formation – Expertise	14
1. Formation continuée du personnel de la MU.....	14
2. Formation aux CCATM	14
3. Expertise auprès des communes, associations, habitants et instituts de formation .	15
5. Collaboration avec le réseau des Maisons de l'urbanisme	16

I. Structuration de la mission

1. Contexte - Les Maisons de l'urbanisme

Le concept et le cadre institutionnel des « Maisons de l'urbanisme » sont définis par le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie (Titre 1^{er} livre IV, art. 256/1 à 256/5), modifié en mai 2002 et en mai 2008 par arrêtés du Gouvernement wallon fixant les conditions dans lesquelles les Maisons de l'urbanisme peuvent être agréées et subventionnées.

L'article 256/1 du CWATUPE circonscrit l'objet et les missions des Maisons de l'urbanisme.

Art. 256/1. Des missions.

Les Maisons de l'Urbanisme ont pour objet l'implication du public le plus large aux enjeux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et à la définition de leur cadre de vie.

Les Maisons de l'Urbanisme ont pour mission la sensibilisation, l'information, le dialogue, le débat et la communication pour toute matière ayant trait à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme.

Elles réalisent ces missions par l'organisation d'activités à caractère permanent ou occasionnel.

Ces activités doivent s'ouvrir au public le plus large et favoriser les échanges avec les professionnels du secteur.

2. Présentation de la Maison de l'urbanisme du Hainaut au sein d'Espace Environnement ASBL

Depuis 1987, Espace Environnement propose et concrétise un programme d'activités qui a pour titre « Maison de l'urbanisme ». Un arrêté ministériel du 27 mai 2004 a agréé l'asbl Espace Environnement en tant que Maison de l'urbanisme pour une durée de cinq ans sur la base des dispositions légales précitées. L'agrément a été renouvelé par arrêté ministériel de 2009 à 2013 et par arrêté ministériel prenant cours le 1^{er} janvier 2014 pour une nouvelle durée de 5 ans.

L'ensemble des missions et actions menées par les équipes interdisciplinaires d'Espace Environnement permet des synergies intéressantes dans l'information, le conseil, la sensibilisation et la formation apportés aux citoyens, dans le respect du développement durable global.

3. Objectifs

Dans le cadre des missions « Maison de l'urbanisme », Espace Environnement développe un ensemble précis et varié d'activités de sensibilisation et d'information de ses publics-cibles aux enjeux de l'aménagement du territoire, activités qui s'inscrivent pleinement dans le cadre tracé par le CWATUPE.

Les objectifs principaux de la mission sont les suivants : informer, sensibiliser, conseiller, responsabiliser, qualifier et faire dialoguer tous les acteurs (citoyens tiers, représentants des pouvoirs publics, représentants du secteur privé, professionnels du secteur de l'aménagement du territoire : techniciens communaux, conseillers en urbanisme, architectes, urbanistes...) afin qu'ils participent activement à la gestion et à l'aménagement du territoire dans une perspective de développement durable.

Pour atteindre ces objectifs, des outils variés sont mis en œuvre afin de couvrir toutes les actions, depuis l'information et le conseil de base jusqu'à la concertation, la sensibilisation et la formation des acteurs.

4. Territoire d'action

- > L'ensemble de la Wallonie pour les permanences, les fiches-conseil accessibles via internet, la feuille d'information et l'accessibilité au centre de documentation.
- > Le Hainaut, essentiellement pour les autres actions.

5. Nos partenaires

Le réseau des Maisons de l'urbanisme

Le réseau des Maisons de l'urbanisme a été créé pour garantir l'efficacité et la cohérence de toutes les initiatives et spécificités de chacune des Maisons de l'urbanisme reconnues en Wallonie.

À ce titre, chaque Maison de l'urbanisme peut faire bénéficier l'ensemble du réseau de ses services. Des actions sont ainsi réalisées en partenariat.

D'autres partenariats

- > En premier lieu, la Wallonie et les communes de la Province de Hainaut : élus, techniciens et représentants des CCATM.
- > Les associations et comités d'habitants, par l'organisation ou la participation à différents débats, colloques, actions de sensibilisation et cycles de formation.
- > Des établissements scolaires : facultés d'Architecture et d'Urbanisme, Hautes Ecoles, organismes d'éducation permanente ou de remise à niveau scolaire.
- > Les organismes de formation continue de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de l'enseignement libre.
- > Et, de manière privilégiée, la Faculté d'Architecture et d'Urbanisme de l'Université de Mons et le Parc naturel des Plaines de l'Escaut. Situés dans la partie occidentale du Hainaut, ces deux organismes permettent un relais plus aisé avec les communes de cette zone.



6. Nos publics-cibles

Les publics touchés par les actions de la Maison de l'urbanisme sont variés : les citoyens, les représentants des CCATM, les élus, les techniciens des Communes, le milieu associatif, les représentants du secteur privé (le plus souvent des professionnels de l'Aménagement du Territoire), des enseignants, des étudiants.

7. L'équipe de travail

La Maison de l'urbanisme réunit une équipe de professionnels, plus principalement composée en 2014 de :

- Line François : géographe-urbaniste, coordinatrice de la MU ;
- Nicolas Rochet : sociologue-urbaniste ;
- Jean-François Bayot : éco-conseiller ;
- Romanella Cacciatore : secrétaire ;
- Alexandra Vanden Eynde : historienne de l'art, accompagnant les projets pédagogiques ;
- Anne Timmermans : géographe.

8. Les personnes-ressources

La Maison de l'urbanisme bénéficie du soutien, au sein d'Espace Environnement, des personnes-ressources suivantes :

- Julia Luxen : architecte ;
- Thérèse Devallée : chargée de mission en communication ;
- Nathalie Ricaille : chargée de mission en communication ;
- Marthe Desclée : documentaliste ;
- Benoit Bourlard : gestion comptable ;
- Gracia Tornero : gestion financière ;
- Serge Vogels : secrétaire général.

II. Les activités 2014 par axe de travail

La Maison de l'urbanisme développe plusieurs axes de travail spécifiques, portés par des méthodes et des outils adaptés et souvent innovants, afin de rencontrer les attentes et les besoins d'un public-cible, qui se veut être le plus large possible et composé de citoyens, d'associations, de représentants des pouvoirs publics, du secteur privé et des professionnels de l'aménagement du territoire.

Le rôle de la Maison de l'urbanisme est de veiller à une **mobilisation effective** de ces différents acteurs, mobilisation indispensable à une **démarche participative équilibrée**.

Les différents axes de travail sont :

- > l'information et le conseil ;
- > l'accompagnement des citoyens (et de tous les acteurs concernés par les processus de décision) et le soutien à la consultation et à la concertation dans le cadre de projets importants le plus souvent soumis à enquête publique ;
- > la sensibilisation à la gestion durable du territoire et l'aide à la mise en place de démarches volontaires et pilotes auprès des communes, de communautés de communes, d'organes pédagogiques ou d'organismes de gestion du territoire ;
- > l'éducation permanente, la formation et l'expertise.

Selon ces axes de travail et les publics-cibles à impliquer, des méthodologies et des actions variées sont mises en œuvre pour mettre en place les conditions concrètes de la participation effective des différents acteurs.

1. L'information et le conseil

Informé et conseillé le public dans ses démarches ou questionnements en aménagement du territoire et urbanisme est la base de la participation effective.

Nos missions et outils mis en place doivent apporter :

- > une information claire et actualisée aux niveaux technique et juridique ;
- > une aide à la compréhension de la situation, parfois complexe ;
- > des conseils pratiques à la participation active et responsable ;
- > l'ouverture au dialogue entre les acteurs.

Nos actions d'information et de conseil excluent la gestion de conflits de voisinage.

1. Services fournis

Une **permanence d'information et de conseils**, accessible à tous les citoyens et toutes les communes de la Wallonie.

- > Le service est accessible par téléphone, du lundi au vendredi toute la journée, et par e-mail, y compris le week-end, ou sur simple visite, sur rendez-vous.
- > En première ligne, une secrétaire spécifique au service est à l'écoute de la demande.
- > Un conseiller en urbanisme traite les demandes. Une réponse rapide est fournie, dans un délai de quelques jours maximum.
- > Le service possède une logistique et une gestion qui lui sont propres et s'appuie sur une documentation interne et externe (service juridique de Wallonie et de l'Union des Villes et Communes de Wallonie).



Un **centre de documentation** accessible sur rendez-vous. Il offre :

- > une centralisation et une mise à disposition d'informations ciblées dans le domaine de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;
- > un encadrement par une documentaliste spécialisée ;
- > un suivi des demandes par un conseiller selon les cas ;
- > une logistique et une gestion propres au service.

En soutien à ces services, la Maison de l'urbanisme veille à la constitution et à la mise à jour régulière d'outils spécifiques, internes et/ou externes.

2. Outils

Des fiches-conseil

Les fiches-conseil de la série « La Maison de l'urbanisme et de l'environnement » sont consacrées aux grands thèmes de l'urbanisme et de l'environnement. Elles s'adressent à toute personne soucieuse de recevoir une information générale et actualisée dans ces domaines pour participer au développement harmonieux et durable de son cadre de vie.

Un site Internet

Le site Internet d'Espace Environnement <http://www.espace-environnement.be> offre une présentation générale, mais aussi détaillée, des activités d'Espace Environnement dont des pages spécifiques consacrées à la Maison de l'urbanisme.

Des outils et publications y sont présentés et sont accessibles en ligne : téléchargement au format *.pdf des fiches-conseil, questionnaire électronique pour la permanence.

Une feuille de contact

Depuis 2012, elle fait partie du panel des outils d'information et de contact pour les personnes extérieures. Elle sert à la visibilité des actions et à la diffusion d'informations sur le territoire.

Il s'agit d'une feuille d'information (de 4 à 8 pages en format A4), sous format informatique, diffusée via une mailing list et sur notre site.

La périodicité est de 3 publications par an.

Bilan 2014

1. La permanence téléphonique

Sur l'année 2014, nous avons reçu **159 demandes** d'information et de conseils traitées par les conseillers en urbanisme. Sont reprises les demandes d'urbanisme et quelques demandes de permis uniques.

La répartition par type de demandes

Les demandes vont du simple renseignement, comme la distance autorisée pour planter ou construire, à des cas plus complexes justifiant des recherches plus pointues en matière législative ou connexes à d'autres secteurs ou législations.

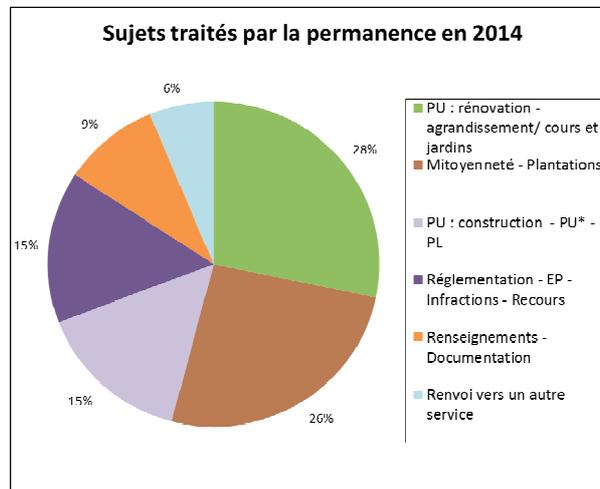
Nous faisons alors appel à des relais extérieurs comme le service juridique de Wallonie ou nous renvoyons vers d'autres services comme les guichets énergie.

Le but est bien entendu d'aider les personnes dans leurs démarches d'information ou de participation, dans le respect des législations et procédures en cours mais aussi la sensibilisation au « bon aménagement des lieux ». Nous ne nous substituons pas aux communes toujours citées comme les relais prioritaires dans les questions d'aménagement du territoire.

Si nous prenons en compte les appels concernant les conflits (de voisinage mais aussi avec les administrations ou un architecte), nous ne les gérons pas ; nous suggérons toujours le dialogue et renvoyons les personnes vers les services de médiation existants ou vers la Justice de Paix.

Le profil type du demandeur reste majoritairement le particulier. Environ 10 % des demandes proviennent de professionnels (architectes, avocats, entreprises privées, associations...) ou des représentants des pouvoirs publics (communes, administrations, police de proximité...). Ce pourcentage reste constant d'année en année.

Les demandes se font soit par téléphone soit via mail avec une répartition assez équilibrée : 50/50.



- > La catégorie « PU : rénovation - agrandissement » regroupe toutes les demandes de renseignements pour les constructions d'annexes, la division de l'habitation en plusieurs logements et toutes les rénovations de façades ou intérieures. Cette catégorie de rénovation de façade liée à l'isolation a d'ailleurs fait l'objet de plus de demandes cette année. Dans cette catégorie figurent également les demandes concernant des permis typiquement « cours et jardins », par exemple car-port, terrasse, abri de jardin. Ces demandes concernant l'application de la législation sur les permis de minime importance (ou les permis jugés comme tels) ont été un peu moins nombreuses cette année, proportionnellement aux « travaux de façade ».
- > Les demandes concernant les permis « plus classiques », gérés par un architecte : permis d'urbanisme, permis de lotir et d'urbanisation font assez naturellement l'objet de moins d'interrogations.
- > Les appels concernant les cas d'infractions sont à nouveau en hausse par rapport à 2013. Il s'agit le plus souvent de personnes qui souhaitent régulariser une situation antérieure dans le cas d'une vente future ou de personnes qui souhaitent acheter et qui apprennent que le bien n'est pas en ordre de permis. Dans cette catégorie, une évolution constatée cette année, les demandes concernant les réglementations spécifiques, les enseignes par exemple, ont augmenté et les demandes concernant les enquêtes publiques ont plutôt diminué.
- > Ce qui reste constant d'année en année, c'est l'importance des demandes en matière de mitoyenneté et de plantations ; les fiches créées restent un outil plus qu'utile dans les réponses apportées qui sont ainsi plus rapidement fournies.
- > La catégorie « Renvoi vers un autre service » concerne soit les demandes traitant visiblement d'un conflit de voisinage et que nous ne prenons pas en charge (--> médiateur ou juge de Paix), soit les demandes pour les primes ou l'isolation (--> maison de l'habitat durable ou Guichets de l'énergie), soit des demandes plus concrètement traitées par certains de nos partenaires locaux. Il s'agit aussi de renvois vers l'administration communale qui seule peut répondre correctement à la question posée.
- > Enfin, quelques demandes de renseignements ou d'accès à notre service de documentation, le plus souvent pour des étudiants, figurent dans une catégorie intitulée de la sorte.

2. Le centre de documentation

- > Une diffusion sélective de l'information est pratiquée en fonction du profil documentaire de chacun. Ces informations ponctuelles proviennent du dépouillement de revues, de newsletters, d'une importante veille législative (notamment Moniteur belge et Parlement wallon) et informative sur Internet (via le logiciel de surveillance Website-Watcher).

- > En 2014, la bibliothèque du centre de documentation s'est enrichie de quelques 426 articles de périodiques et 349 publications diverses (livres, brochures, dépliants, rapports...). Au sein de la thématique plus particulièrement consacrée à l'urbanisme et l'aménagement du territoire, il s'agit de 47 articles spécifiques et de 84 publications diverses. Le fonds documentaire évolue en suivant les thèmes d'actualité comme, par exemple pour cette année, le SDER (Schéma de développement de l'espace régional) et le CoDT (Code du Développement Territorial).
- > Une synthèse des événements (colloques, formations, séminaires...) s'adressant tant aux professionnels qu'au grand public est compilée via le dépouillement de revues et de sites Internet. Cet agenda est mis à disposition de l'équipe de travail.
- > Les chargés de mission en urbanisme peuvent faire appel au centre de documentation pour toute demande d'information (pour répondre à une question de la permanence, mettre sur pied un événement, rédiger un dossier, mettre à jour leurs connaissances...). Les recherches documentaires se font sur nos collections (via notre base de données sous le logiciel PMB) ou sur Internet.
- > Le centre de documentation reçoit également des demandes émanant de l'extérieur. Élèves du secondaire effectuant un travail sur Charleroi et la région pour leur cours d'étude du milieu, étudiants réalisant un mémoire, professeurs préparant un cours sur l'aménagement du territoire, particuliers, professionnels... Ces personnes peuvent prendre rendez-vous pour consulter notre documentation.

3. Les fiches-conseil

Pas de nouvelle fiche réalisée en 2014. En attente du CoDT.

4. Le site Internet

Le site Internet reste un outil de diffusion et de contact important. Régulièrement mis à jour, il représente une source considérable d'informations et est fréquenté par un vaste public.

De nombreux documents (fiches-conseil, rapports d'activités, brochures...) peuvent y être téléchargés.



Statistiques de consultation des fiches : consultation des fiches entre septembre et décembre 2014

Permis Urbanisme PU1	4640
Plantations DP1	4077
Travaux minime importance TMI1	3041
Plantations DP2	1730
Permis d'urbanisme PU4	1427
Certificat Urbanisme CU1	1221
Permis Urbanisme PU2	1011
Plantations DP3	743
Permis Urbanisme PU3	631
Permis Urbanisme PU5	555
Permis lotir PL1	471
Permis lotir PL7	204
Permis Urbanisme PU6	168
Permis lotir PL6	133
Permis lotir PL3	103
Permis lotir PL5	79
Permis lotir PL4	63
Travaux minime importance TM2	43
Permis lotir PL2	33

5. La feuille d'information

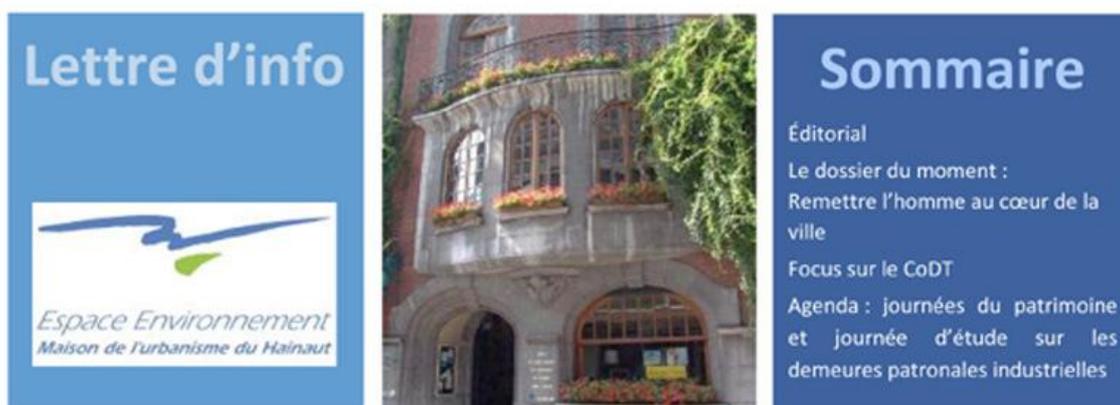
En 2014, deux périodiques ont été diffusés via adresses mail.
Les sujets traités :

1. « Remettre l'homme au cœur de la Ville », dossier synthétisant les réflexions et débats des deux colloques : « Pour des villes à échelle humaine » et « L'art de la participation ».
2. « Comprendre le territoire à travers la lecture du paysage. », la présentation de deux outils qui permettent de concrétiser la lecture de l'évolution territoriale à travers l'évolution des paysages.

Comme en 2012 et 2013, notre but était de diffuser 3 feuilles d'informations avec le souhait de consacrer un important dossier au CoDT. L'actualité ne nous a pas permis de réaliser ce dossier. Deux postes ont été dès lors plus développés en 2014 : la sensibilisation par les conférences et colloques et la formation des CCATM, suite à une forte demande de la part des communes.

Maison de l'urbanisme du Hainaut

Août 2014 - n°7



2. L'accompagnement des personnes et des consultations publiques - Le soutien à la consultation et à la concertation

Les actions d'informations et de conseils peuvent déboucher sur un suivi plus important des cas traités. **Il s'agit le plus souvent d'enquêtes publiques à enjeux collectifs importants.**

La Maison de l'urbanisme réalise dans ce cas un accompagnement plus conséquent des personnes impliquées dans le processus de consultation. Les accompagner dans ce type de démarche, c'est leur permettre d'exercer au mieux leur rôle de citoyens et de les aider à remettre un avis cohérent et constructif.

En plus des missions d'information et de conseils pratiques à la participation, cet accompagnement implique :

- > de connaître de manière plus approfondie le terrain et le projet ;
- > de contacter, rencontrer ou faire se rencontrer les acteurs concernés pour les amener à se consulter, voire à se concerter : habitants, promoteurs, représentants communaux...

Une importante demande spécifique traitée en 2014

L'accompagnement de l'enquête publique concernant l'actualisation du SDER

Fin novembre 2013, le gouvernement wallon a soumis à enquête publique l'avant-projet de SDER, enquête se terminant en janvier 2014.

Les Maisons de l'urbanisme ont organisé sur leur territoire respectif l'accompagnement de cette enquête publique.

Les actions de la MU du Hainaut en 2013

- > l'édition d'une feuille d'informations consacrée au sujet avec explications des différentes parties comprises dans l'avant-projet : la structure du territoire, les objectifs du SDER et les mesures attendues ;
- > la participation à trois des six réunions d'informations du Hainaut, à Charleroi, à Mons, et à Thuin ;
- > l'invitation et la préparation des ateliers citoyens prévus en janvier 2014, à Mons, Charleroi et Tournai.

Les ateliers citoyens en janvier 2014

Trois ateliers en Hainaut gérés par deux animateurs de la MU :

- > à Mons, le 6 janvier, 7 participants à la Faculté d'Architecture et d'Urbanisme du l'UMons ;
- > à Charleroi, le 7 janvier, à Espace Environnement, 19 participants ;
- > à Tournai, le 8 janvier au CIEP, 22 participants.

But des ateliers : permettre aux personnes qui souhaitent remettre un avis dans le cadre de cette enquête de le formaliser au regard d'une discussion mêlant d'autres avis sur le SDER.



Organisation des ateliers :

- > en décembre 2013, envoi d'une invitation aux « abonnés » de la feuille d'information et spécifiquement aux présidents des CCATM, aux conseillers en Aménagement du territoire et aux participants aux ateliers du territoire menés en 2011, dépôt d'un folder et communication orale lors des réunions d'information de Charleroi, Mons et Thuin et, pour Mons et Tournai, invitation par les organismes accueillant la réunion ;
- > le 2 janvier, confirmation des réunions avec demande des sujets que les participants souhaitaient débattre lors de la réunion ;
- > sur cette base, préparation d'une formule de débat structuré sur trois grands sujets retenus (et 14 questions-types proposées) : « Cohérence du territoire, particulièrement en Hainaut et zones adjacentes », « Territoires centraux - Densification » et « La place des ressources » ;
- > formule du débat pour chacun des 3 sujets :
 - o une personne formule son opinion ou son avis sur le sujet ;
 - o les autres peuvent réagir pour compléter, renforcer ou contredire, en utilisant des cartons de couleurs leur permettant de demander la parole ;
 - o rôle des animateurs : distribuer la parole, faire se questionner les participants sur certaines réflexions émises, relancer des idées si nécessaire, garder la mémoire pour réaliser un pv ;
- > un pv des trois réunions est envoyé à l'ensemble des participants ainsi qu'au Cabinet du Ministre Henry.

Ce dossier du SDER suivi depuis 2013 est un dossier à enjeu important pour la Wallonie et qu'il était donc nécessaire d'accompagner pleinement dans sa partie sollicitation de l'avis du public. Nous avons été satisfaits de pouvoir réaliser cette action.

Bilan des démarches

Le Cabinet du Ministre Henry nous avait sollicités dès le début 2013 mais les retards accumulés dans les étapes précédentes n'ont offert que les 45 jours minimum d'enquête publique couvrant la période de Noël et Nouvel An. C'est trop peu pour faire réagir un large public, il aurait été important d'avoir un temps de débat plus important pour y impliquer plus de citoyens.

Le temps imparti pour mener les ateliers fut tellement court que nous n'aurions pas pu transmettre un pv global à l'ensemble des participants avant la fin du délai de l'enquête publique.

3. La sensibilisation à la gestion durable du territoire - L'aide à la mise en place de démarches participatives volontaires et pilotes

Il s'agit de répondre aux attentes des communes, des organismes de gestion du territoire mais aussi du Cabinet qui souhaite sensibiliser, voire impliquer les citoyens, techniciens et élus dans des processus ou des actions d'aménagement du territoire.

Aider à la mise en place de démarches et outils innovants pour les acteurs concernés implique de :

- > déterminer les besoins effectifs avec le demandeur ;
- > évaluer les missions entrant dans le cadre des Maisons de l'urbanisme ;
- > adapter ou développer des méthodes créatives ou des outils pertinents ;
- > dynamiser les processus ;
- > évaluer et capitaliser les expériences pour les proposer à d'autres communes ou organismes intéressés par des processus participatifs similaires.

Les actions menées en 2014

1. La formation d'enseignants du secondaire au module pédagogique « Territoires durables »

Rétroactes

En 2012, nous avons créé en partenariat avec la Haute Ecole Charlemagne et trois enseignants hennuyers associés à la démarche un module pédagogique intitulé : « Territoires durables » et sous-titré : « Vivre à la ville - Vivre à la campagne ? Qui aura le plus d'impact sur son territoire ? », module orienté vers le public des 16-18 ans et qui les invite à se situer et à réfléchir à leur lieu de vie actuel mais aussi futur, à leurs modes de déplacement et plus généralement à la manière dont le territoire est occupé par les activités humaines.

En 2013, nous avons réalisé plusieurs séquences de tests avec deux des trois enseignants ayant collaboré à la concrétisation du projet. Nous avons ainsi amélioré et enrichi le module.

Vu l'intérêt des deux enseignants, nous avons pris contact avec des conseillers pédagogiques de l'enseignement officiel (Amaryllis Rainchon) et libre (Anne Barthélémy). Le module leur a été présenté et des formations d'enseignants ont été prévues en 2014.

En 2014



- > formation de 10 enseignants, Centre d'autoformation et de formation continuée de la Fédération Wallonie-Bruxelles, CAF, le 14 février ;
- > formation de 8 enseignants, Centre de formation du Secrétariat général de l'enseignement catholique en Communautés francophone et germanophone, SEGEC, le 7 mai ;
- > formation de 8 enseignants, formation inter-réseaux, à Gosselies, le 16 novembre ;
- > ajustements du module suite aux formations et remarques formulées par les conseillères pédagogiques ;
- > conception d'un kit disponible sous format informatique pour les enseignants et envoi de celui-ci aux enseignants ayant suivi la formation ;
- > soutien aux enseignants ayant suivi la formation par la mise en disposition en format PDF des cartes géographiques nécessaires à la contextualisation : situation de l'établissement sur son territoire et des lieux d'habitat des étudiants.

En 2015

Au vu des retours positifs de la part des enseignants satisfaits de disposer d'un outil concret ainsi que de la nouvelle composition du programme de sciences humaines insérant la matière Aménagement du territoire, à partir de la 3^e secondaire, nous devrions poursuivre les formations à la demande et aussi envisager une diffusion plus globale du module.

2. Territoires et Paysages - Semaine d'information et de sensibilisation - Parc naturel des Plaines de l'Escaut

Soutien de la Maison de l'urbanisme à cette semaine d'information et de sensibilisation organisée par le Parc naturel des Plaines de l'Escaut :

- > animation d'un atelier-débat **le 24 mars** avec les CATUs des communes du Parc concernant les outils de la participation du public en aménagement du territoire, outils obligatoires (officiels) et outils incitatifs ;
- > animation d'une demi-journée de réflexion consacrée à la « densification des lieux de vie, un nouveau défi pour nos espaces ruraux » avec présentation de travaux d'étudiants en architecture du Paysage de la Haute Ecole Charlemagne servant de base au débat ainsi que diverses interventions sur le sujet, **le 25 mars** ;
- > animation de la rencontre des CCATM également consacrée aux outils de la participation, à leur compréhension, à leur plus-value, à la place de la sensibilisation, **le 27 mars** ;
- > rencontre préparatoire pour l'organisation de la semaine de 2015, **le 27 octobre**.

3. Des conférences et colloques

3.1 « Ville Humaine »

Quatre organismes : le PAC, le MOC, le GRAGQ et la Maison de l'urbanisme du Hainaut se sont associés pour organiser une soirée de conférence-débat citoyens, basée sur le livre de Jan Gehl : « Pour des villes à échelle humaine ». 4 thématiques présentées par les 4 associations ont été traitées : l'urbanisme et le patrimoine, la mobilité douce, la culture et la participation citoyenne.

Ces présentations se voulaient être l'accroche de débats sur la situation de Charleroi et son évolution, dans l'optique des idées développées par Jan Gehl : l'universalité des règles qui régissent l'interaction entre l'homme et son environnement, a fortiori urbain.

Une trentaine de citoyens ont confronté leurs idées à celles du Bouwmesteeer de la ville et de l'échevin des voiries et travaux, autour des futurs projets et aménagements qui seront réalisés dans la ville dans les années à venir. Il y fut question de retour en ville des habitants, dans le respect de la mixité sociale, d'accompagnement et de participation des citoyens.



Le 1^{er} avril, à « Notre Maison »

3.2 « L'art de la Participation »

La Maison de l'urbanisme a été invitée à participer à un colloque intitulé « L'art de la participation » organisé dans le cadre de la biennale d'arts urbains Asphalte.

Trois sessions de conférences sur l'organisation de la participation, ses limites et ses effets à long terme ont alterné exposés et expériences de terrain dans leurs aspects positifs mais aussi dans les difficultés de mise en œuvre.

La Maison de l'urbanisme a présenté une expérience participative menée dans le quartier de Jumet Hamendes.



Le 7 mai, à l'Université du Travail.

Une centaine de personnes ont assisté à ce colloque et participé aux débats. Cette journée d'échanges a permis de mettre en évidence certaines bonnes pratiques en matière de participation comme la circulation d'information par des canaux appropriés, mais aussi certaines limites à prendre en compte, notamment l'échelle du temps, souvent long, pour voir se concrétiser des projets et qui peut démotiver même les plus courageux.

3.3 « Paysages Blessés »

Le colloque « Paysages Blessés : réemploi et recyclage » s'est tenu à Liège du 5 au 8 octobre ; il était organisé par l'ULG Faculté d'Architecture dans le cadre du séminaire international Uniscape « En route ». Il a été demandé à la Ville de Charleroi, en collaboration avec la Maison d'urbanisme du Hainaut, de présenter l'ancien site sidérurgique de la Porte Ouest de Charleroi. Cette intervention intitulée « Paysage industriel en suspens » mettait en évidence ce territoire (en attente d'une réaffectation) où une grosse partie de l'activité industrielle s'est arrêtée avec la fermeture définitive du Haut Fourneau n°4 et où la discussion et les analyses actuelles portent sur l'éventuelle protection de certains éléments de ce patrimoine industriel, social et paysager.

Une centaine de personnes ont assisté à ce colloque universitaire avec des interventions et des comparaisons sur d'autres problématiques paysagères dans les pays voisins (Italie, France, Allemagne...).

Intervention, le 6 octobre.

3.4 Atelier « Comment maintenir et renforcer l'attractivité résidentielle des centres-villes »

Dans le cadre du 1er Forum de l'immobilier de Charleroi Sud-Hainaut, la Maison de l'urbanisme a organisé et animé, à la demande de l'intercommunale IGRETEC, un atelier consacré à l'attractivité des centres-villes.

Trois intervenants : M. Piéreuse présentant les « contrats de quartiers durables » à Bruxelles, M. Steinmetz, une opération de construction de logements à Luxembourg-Ville et M. Lasserre, professeur à l'Université St-Louis présentant des éléments de réflexion sur l'aménagement du territoire et la politique foncière.



Le 17 octobre, Palais des Beaux-Arts

Une cinquantaine de personnes ont participé au débat particulièrement intéressant entre les trois intervenants concernant le renouveau et l'attractivité des centres-villes.

4. Éducation - Formation - Expertise

1. Formation continuée du personnel de la MU

- > Colloque CoDT, trois personnes formées, UVCW, le 28 avril.
- > Formation sur les implantations commerciales : « Permis socio-économique : faire commerce, en ville et ailleurs » IEW, le 10 septembre.

2. Formation aux CCATM

Le premier module a été créé en 2008, à la demande des communes et des membres des CCATM.

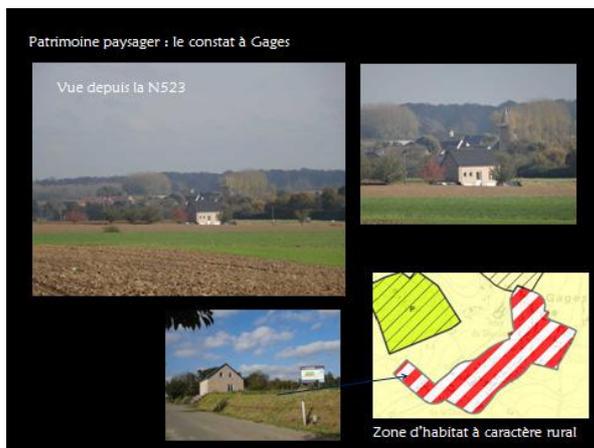
Il s'agit d'un module dispensé sur place, lors d'une réunion de la CCATM et débattu en environ 1h30 et qui reprend les thèmes suivants :

- > présentation des services de la Maison de l'urbanisme et de son intégration dans un réseau ;
- > les grandes « règles » qui régissent l'aménagement du territoire : les schémas, les plans, les règlements, la participation et depuis cette année quelques-unes des grandes lignes de l'évolution engendrées par le CoDT ;

- > les rôles et compétences de la CCATM, en tant que commission émettant un avis citoyen sur des projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire ;
- > présentation d'un certain nombre d'outils, en fonction des attentes et de la configuration territoriale de la commune : SSC, RCU, RUE, PCA, différents types de permis... et mise en situation pour la commune concernée.

En 2014, les communes suivantes ont bénéficié de cette formation :

- > La commune d'Enghien, CCATM du 13 janvier ;
- > La commune de Péruwelz, CCATM du 6 octobre ;
- > La commune de Brugelette, CCATM du 3 novembre ;
- > La commune de Saint-Ghislain, CCATM du 12 novembre ;
- > La commune de Beaumont, CCATM du 26 novembre ;
- > La commune d'Erquennes, CCATM du 9 décembre.



Dia servant de base à la réflexion sur l'implantation de villas 4 façades dans une zone paysagère intéressante à Brugelette.

En 2014, nous avons eu également une demande plus spécifique de la Ville de Mons qui souhaitait un débat ouvert sur les manières dont une CCATM peut travailler : approche des dossiers et participation des membres, CCATM du 15 mai.

3. Expertise auprès des communes, associations, habitants et instituts de formation

- > Participation aux jurys de l'atelier d'étudiants de 1^{re} et 2^e master dans la section « Mutations urbaines » de la Faculté d'Architecture et d'Urbanisme de l'UMons, projets concernant la Ville de Soignies, **le 10 janvier et le 20 juin.**
- > Participation au jury des étudiants de 1^{re} master en Architecture du paysage de la Haute Ecole Charlemagne, projet concernant la Ville de La Louvière, **le 23 mai.**
- > Accompagnement des étudiants qui suivent le certificat interuniversitaire d'analyse paysagère lors d'une journée de terrain à Charleroi, axée sur le paysage industriel, **le 9 mai.**
- > Participation à un atelier de la Haute Ecole Charlemagne, étudiants en 2^e master de l'architecture du paysage, dans le cadre du module « Paysage et Société » sur la thématique de la réaffectation des sites sidérurgiques : présentation d'un montage PPT « Sites industriels en suspens » et débat, **le 3 novembre.**
- > Participation à un atelier pédagogique organisé par l'ISURU pour les étudiants de l'ISURU et de l'IAUL (Lille), dans le cadre d'un workshop thématique intitulé « Identifier les dynamiques territoriales qui pourraient porter une nouvelle image de la Ville », **le 13 octobre.**
- > Participation à une conférence organisée par l'INEPS sur la thématique des éco-quartiers – Présentation du Référentiel Quartier Durable, illustrée d'exemples d'ici et d'ailleurs, **le 23 octobre.**
- > Rencontre du journaliste Quentin Jardon, **le 5 novembre**, qui rédige pour les Editions Méhari, un essai sur la désertification des centres urbains avec les sujets de discussion suivants :

- > pourquoi les centres urbains sont menacés de désertion ? Discussion sur les difficultés de survie des commerces de proximité, la problématique de la mobilité ;
 - > quelles sont les villes particulièrement touchées ? Discussion spécifique sur Charleroi ;
 - > quelles sont les solutions à envisager ? Discussion sur les mesures de l'aménagement opérationnel et les partenariats publics-privés ;
 - > peut-on raisonnablement être optimiste ? Discussion sur quelques exemples et la difficulté de confirmer à long terme des redressements dans les villes wallonnes.
- > Dans le cadre du réaménagement du square du Monument à Charleroi et de la consultation des riverains et utilisateurs, rencontre et discussion avec Sophie Colin de l'asbl Charleroi Centre-Ville et Claire Albaret de l'AMCV sur les modalités et limites de cette consultation, **le 3 juin**.

5. Collaboration avec le réseau des Maisons de l'urbanisme

- > Nombreux échanges (mails ou téléphone) essentiellement liés à la participation des Mus aux formations à donner pour la mise en place du CoDT et pour la gestion des problématiques financières et administratives dues aux potentielles modifications amenées par le CoDT.
- > Réunion d'échanges sur les pratiques pédagogiques, **le 22 septembre**.

Urbanisme
Aménagement du territoire
Patrimoine
Mobilité
Environnement
Aménagements verts
Prévention des déchets
Santé et habitat
Santé et environnement



Espace Environnement ASBL

rue de Montigny 29 - BE-6000 Charleroi

Tél. : 071/300 300 - Fax : 071/509 678

E-mail : info@espace-environnement.be

Site Internet : www.espace-environnement.be